



PUBLI-TOPEX

—
ÉDITION
FORMATION
EVENTS

PUBLI-TOPEX – 25 RUE DE PONTHEIU – 75008 PARIS

S.A.S.U. AU CAPITAL DE 38 250 EUROS

R.C.S PARIS B 662 035 773 – SIRET 662 035 773 00032 – N° TVA FR 30 662 035 773

PUBLI-TOPEX EST UN ORGANISME DE FORMATION DÉCLARÉ SOUS LE NUMÉRO 11.75.39613.75
AUPRÈS DU PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT.

RENSEIGNEMENTS FORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

TÉL. : 01 53 89 00 83 • FORMATION@PUBLI-TOPEX.COM

WEBINAIRE - Les servitudes de cour commune



Comptabilisée formation «acte foncier»

CONTEXTE

Les servitudes de cour commune prévues à l'article L.471-1 du code de l'urbanisme sont de remarquables outils de densification urbaine.

Mais ces servitudes, que la jurisprudence considère comme mixtes (mises en place par un contrat de droit privé mais pour les besoins express de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme), présentent des dangers, notamment en ce qui concerne leur évolution.

PROGRAMME (3h)

A partir d'exemples de dossiers concrets, nous essaierons de répondre aux deux questions suivantes:

- > **Comment mettre en place un contrat de servitude de cour commune?**
- > **Que faire en présence d'un contrat de cour commune?**

Modalités de participation

Après vous êtes inscrit en ligne, vous recevrez un lien de connexion pour rejoindre la salle de formation par visioconférence sur l'application de communication collaborative Microsoft Teams, qu'il faudra installer préalablement à la formation.

Vous ne pourrez utiliser que l'adresse email renseignée lors de l'inscription.

Il est recommandé de tester l'installation de l'application avant le début de la formation .

Le programme est disponible au format PDF dans le compte client, rubrique «Documents formation», dès que l'inscription est enregistrée.